

# Ici et ailleurs

## Nominations

Madame **F. Biron** est renouvelée pour deux ans comme juge de la jeunesse à Bruxelles.

## Hazette et la violence

Le Ministre de l'éducation secondaire de la Communauté française a répondu à tout. Pour ce qui concerne la violence, il organise des animations autour d'une pièce de théâtre «*de manière à ce que les jeunes qui s'interrogent puissent avoir des réponses à leurs questions*». Cela relève d'une conception verticale de l'enseignement : les adultes savent et les enfants sont là pour apprendre.

## Comprenez qui pourra

Un parlementaire s'inquiète du malaise qui règne au sein de l'Office des étrangers. Réponse du Ministre : «*il ne peut être question de malaise*». Pourquoi avoir alors commandé un audit de cette vénérable institution ?

## Pilule abortive ou contraceptive ?

L'asbl Provita attaque la «*pilule du lendemain*» (Mifegyne) devant le Conseil d'Etat. Elle conteste les conditions de délivrance de cette spécialité pharmaceutique. L'arrêté ne serait-il pas royal ?

## La dignité humaine ne fait pas le poids

Dans sa décision du 11 juillet 2000 (voir ce numéro, rubrique jurisprudence, p.52), le tribunal du travail de Bruxelles cite un communiqué du gouvernement qui estime qu'il n'est pas possible d'accorder l'aide sociale aux candidats à la régularisation, le coût de cette mesure étant estimé à huit milliards, «*alors qu'un tel budget ne peut être débloqué en faveur d'autres catégories de personnes telles les pensionnés*». De la part d'un gouvernement qui dépense plusieurs dizaines de milliards en gadgets pour l'armée, c'est déterminer clairement où sont les choix politiques.

## Ces fruits sont-ils comestibles ?

La Communauté française annonce un décret visant à assurer une scolarisation de qualité des primo-arrivants, qui devrait voir le jour dans les prochains mois et rentrer en vigueur pour la rentrée 2001. Le problème de l'équivalence des diplômes serait également réglé par ce texte. Les interpellations répétées de la «*plate forme mineurs en exil*» semblent tout doucement porter leurs fruits.

## Où est son intérêt supérieur ?

Une mère bolivienne abandonnée par son mari, sans économies et sans travail, s'est sentie contrainte de remettre son bébé à la police (LLB, 4/7/00). La médiatisation de ce fait divers a entraîné un nombre important de propositions d'adoptions. Apparemment, personne ne s'est manifesté pour aider la maman ou lui donner un travail. Le Communiqué de l'AFP ne dit pas si le gouvernement bolivien envisage de mettre sur pied un système d'allocations sociales pour mères isolées.

## L'Europe protège mal ses enfants réfugiés...

Le Programme «*Enfants isolés en Europe*», cogéré par le Haut Commissariat aux réfugiés et l'ONG «*Save the children*» a rendu public une étude sur les politiques menées dans les pays européens concernant les mineurs non-accompagnés. Les constats sont alarmants et la Belgique figure parmi les plus mauvais élèves. Reste à espérer que la «*task force*» mise sur pied par le Ministère de l'Intérieur débouchera sur des propositions concrètes et réalisables pour y remédier.

## ... ce que ne conteste pas le Ministre de l'Intérieur

Dans un courrier virulent, le Ministre de l'Intérieur dénonce ce rapport «*particulièrement tendancieux et ne correspondant pas du tout à la réalité*». Preuve que le rapport a fait mouche.

En tout état de cause, celui-ci ne souligne que ce qui est déjà dénoncé depuis des années par les associations travaillant

avec les enfants réfugiés. De plus, le Ministre reconnaît la majorité des reproches : l'enfermement des mineurs, l'absence d'adulte accompagnant le mineur lors des interviews à l'O.E., l'absence de tutelle spécifique, l'expulsion de mineurs...

### Les foulards à l'école

A propos de l'interdiction du port de tout couvre chef dans les écoles dépendant de la Commission communautaire commune, Madame Fatiha Sahidi s'interroge sur la place des femmes d'origine étrangère dans notre société : «*si le règlement d'ordre intérieur, tel qu'il existe aujourd'hui peut donner lieu à des exclusions scolaires, ce serait regrettable car l'école, avec ses normes de socialisation extérieures aux normes en vigueur au sein de la cellule familiale, permet entre autres choses aux jeunes filles maghrébines de se forger une identité forte et de pouvoir ainsi résister aux tentatives de discrimination basée sur le sexe. Les exclure de l'école, se serait donc non seulement les fragiliser, mais également les victimiser et les renvoyer vers d'autres «pédagogues» certainement moins soucieux de leur autonomie et de leur développement*». (Assemblée de la Commission communautaire française, session 1999-2000, 24 mars 2000).

### Accès à l'enseignement supérieur

L'accès à l'enseignement fondamental, primaire ou secondaire pour les étrangers en situation de séjour précaire est réglé depuis un certain temps déjà. Par contre, tel n'est pas le cas de l'accès, pour ces mêmes personnes, à l'ensei-

gnement supérieur. A ce sujet, Madame Françoise Dupuis, Ministre de l'enseignement supérieur, écrit le 30 juin 2000 au Centre pour l'égalité des chances : «*Fort concernée par cette problématique, je vous informe que j'ai demandé aux institutions supérieures d'accueillir ces jeunes sur base de l'accusé de réception de leur demande de régularisation*». S'il s'agit indubitablement d'une bonne nouvelles, elle ne résout pas tout. En effet, reste notamment le problème du minerval réclamé; ces personnes sont-elles dispensées du minerval spécifique pour étudiants étrangers ?

### Contribution au débat

Sur la question de la suppression (ou réglementation) des devoirs à domicile en primaire, signalons l'intéressant article publié dans «*A Feuille T*» de juin 2000 (feuilleton d'information mensuel de la Coordination des écoles de devoirs de Bruxelles, Rue d'Andenne 79, 1060 Bruxelles, tel. : 02/538.61.42). Les arguments en faveur du maintien ou de la suppression des devoirs sont passés en revue mais plus largement, un ensemble de questions posées à travers ce débat.

### Un ombudsman indépendant

Le FDF a déposé une «*proposition de décret instituant la fonction de commissaire général de la Communauté française aux droits de l'enfant*». La motivation est, entre autres, que : un décret c'est mieux qu'un simple arrêté, l'indépendance sera mieux garantie (notamment du fait que le mandat ne serait pas renouvelable), commissaire général c'est mieux que délégué (qui renvoie à une per-

sonne soumise à une autorité supérieure), le cadre juridique serait plus approprié, les conditions de nominations sont plus larges (Commissaire nommé par le parlement après appel public).

### Prix à valeur symbolique

Le prix Lydia Chagoll 2000 «*pour un sourire d'enfant*» a été décerné à un projet d'intégration sociale intitulé «*Kullaberg*» de l'asbl Sociale Vernieuwing (Malines). Ce projet vise à proposer un accompagnement à des nouveaux arrivants allophones de six à douze ans en vue de leur permettre de trouver un apaisement émotionnel et de les familiariser avec leur nouvel environnement. Le Comité d'avis du prix a souligné que cette initiative est en parfaite adéquation avec l'actualité et aborde de manière systématique et positive le thème de l'intégration des enfants de demandeurs d'asile, de nouveaux immigrés et de réfugiés. Ce projet transmet également un message politique clair compte tenu du contexte dans lequel il s'intègre.

### Des slogans qui excitent l'IPPJ de Fraipont ?

C'est un peu ce qui ressort de l'enquête circonstanciée sur les incidents survenus au mois d'avril dernier dans cette institution puisque des slogans de nature à exciter les jeunes ont été diffusés par hauts parleurs par les manifestants. Les jeunes disposaient de grandes quantités de boissons. L'introduction dans les bâtiments, par les grévistes, d'équipes de télévisions, n'a fait qu'amplifier l'état d'excitation des jeunes, selon le rapport commandé par Madame Maréchal, Minis-

tre de l'aide à la jeunesse qui conclut que les jeunes ont été victimes d'une manipulation pour faire dégénérer la situation et les pousser à commettre des déprédations.

### Réforme pénitentiaire

Dans une lettre ouverte adressée au Ministre de la Justice, la Commission «*Justice et Paix*» affirme accueillir favorablement une réforme pénitentiaire dans le sens de la réparation. Elle s'inquiète cependant des difficultés de mise en œuvre d'une telle réforme dans le cadre de la détention pénitentiaire qui rend improbable la restauration de la relation entre l'auteur et la société. Elle réclame donc que l'avant projet de loi issu d'une commission d'expert (dite «*Commission Dupont*») soit publié et largement débattu avant d'être coulé en projet de loi. En outre, elle réclame que des mesures soient prises pour lutter efficacement contre la surpopulation carcérale, ce qui suppose que la privation de liberté soit le recours ultime, que les alternatives à la détention soient privilégiées et que l'on introduise pas de peine irréversible

### Un certain désordre

La Région bruxelloise s'est dotée d'une nouvelle législation en matière de lutte contre la pauvreté (ordonnance du 26 mai 2000 relative à l'élaboration d'un rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. On ne compte plus les rapports élaborés sur la pauvreté par des instances officielles. Mais est-ce vraiment cela qui permettra de rencontrer ce phénomène ?